



AUBERGENVILLE

INFOS

#081

Septembre - Octobre - Novembre 2015

NOUVELLE
FORMULE

▶ DOSSIER
**ZERO
PHYTO**

Changeons notre regard
sur la nature en ville

Portrait
Un champion
du monde de
la simplicité

En image
Émotions et
souvenirs

Votre Ville
Le numérique à
Aubergenville

Rendez-vous
Blues sur Seine

CONCOURS PHOTO

THÈME

VOTRE VISION D'AUBERGENVILLE



Photos à envoyer avant le lundi 16 novembre à 17h
à concoursphoto@aubergenville.fr

1^{er} prix : 1 bon d'achat de 100€

La photo choisie illustrera la carte de vœux 2016 de la ville
Informations et règlement sur www.aubergenville.fr



ÉDITO ▼

Chères Aubergenvilloises, chers Aubergenvillois, En tant que citoyen, nous avons tous un rôle à jouer dans la construction d'un cadre de vie plus sain. Vous le savez, protéger l'environnement, préserver votre santé mais aussi celle des agriculteurs, des agents en charge des espaces verts et des techniciens de la voirie font partie de mes préoccupations majeures.

C'est la raison pour laquelle je me suis engagée depuis plusieurs années à soutenir la réduction des pesticides pour l'entretien de nos espaces verts. Et pas seulement parce que c'est aujourd'hui une obligation qui engage ma responsabilité légale en tant qu'élue.

Vous avez donc peut-être déjà remarqué dans plusieurs quartiers de la commune la présence de flore spontanée sur les trottoirs ou au pied des arbres. Ces herbes ne sont pas « mauvaises ». Elles ne sont pas non plus synonymes d'un manque d'entretien ou d'une volonté de « faire des économies ». Elles sont au contraire utiles à la biodiversité et à une meilleure qualité des eaux.

Avec le développement de cette végétation qui va trouver sa place dans l'espace urbain, vous allez progressivement changer votre regard sur la nature en ville, j'en suis persuadée. La commune va bénéficier d'une nouvelle esthétique grâce à l'utilisation de méthodes alternatives au désherbage chimique. Et au lieu de traiter tous les espaces de la même manière, chacun bénéficiera d'un traitement particulier, suivant ses caractéristiques, son usage, sa fréquentation.

Ces nouvelles pratiques sont rendues possibles grâce à la forte implication des services techniques que je tiens une nouvelle fois à remercier.

Et je sais aussi compter sur votre adhésion à toutes et tous pour changer non seulement de mentalité mais aussi votre propre façon de jardiner en adoptant dès à présent cette démarche « zéro phyto ». Les enjeux sont trop importants.

Pour finir, je suis ravie de vous présenter la nouvelle formule de votre magazine « Aubergenville Infos » que vous tenez entre les mains. Et je suis là aussi convaincue que vous l'appréciez.

Sophie Primas,
Maire d'Aubergenville
Sénateur des Yvelines

“ En tant que citoyen, nous avons tous un rôle à jouer dans la construction d'un cadre de vie plus sain. ”

► VOTRE VILLE

P5

CULTURE



P8

AMÉNAGEMENT

P10

SPORTS

P10

VOISINS

P11

ENVIRONNEMENT

P11

SOLIDARITÉ

► CULTURE

La Maison des Arts continue d'ouvrir son répertoire

Depuis plus de 40 ans, la Maison des Arts d'Aubergenville ne cesse d'innover, saisons après saisons, pour proposer à ses 500 adhérents et au public un panel d'activités et un programme toujours plus varié. Au sein de cet équipement culturel de proximité incontournable dans la commune, on y apprend certes toujours la musique et la danse à partir de 4 ans et le théâtre à partir de 6 ans mais comme le confirme son directeur, Philippe Defosse-Horridge, « *en matière de pédagogie et d'enseignement, il est important de se renouveler, d'être à l'écoute et d'ouvrir encore plus le répertoire.* » Le succès remporté par l'animation hip hop/break dance confirme cette volonté d'ouverture. Cette année, une classe d'éveil, qui conjugue pour la première fois musique et danse, permettra également aux plus jeunes d'affiner leur sensibilité artistique dans les deux domaines à la fois.



À la Maison des Arts, les jeunes affinent leur sensibilité artistique dans de nombreuses activités.



Maison des Arts

18 avenue Charles de Gaulle
78410 Aubergenville
Entrée rue d'Hérubé
01 30 95 14 35
maisondesarts@seinemauldre.fr

Concert minuscule

Parallèlement à l'apprentissage, les élèves, tout au long de l'année, participent à des manifestations (auditions, concerts, spectacles de musique, de danse ou de théâtre...). Pour cette saison, ce sont les musiciens en herbe qui vont être à l'honneur. Le 21 octobre, les 7-9 ans ont proposé notamment un « concert minuscule » à la maison de la petite enfance pour les enfants de la crèche. Les deux traditionnels concerts de Noël les 18 et 19 décembre prochains seront également l'occasion pour les jeunes d'appivoiser la scène.

La Maison des Arts, qui devrait inaugurer de nouveaux locaux à l'horizon 2017-2018, est également le lieu où l'on peut s'adresser pour toute information concernant la musique, la danse et le théâtre. Un centre de documentation interne au conservatoire est accessible sur rendez vous.

► NUMÉRIQUE

L'école Paul-Fort se met à l'heure du numérique

C'est une priorité nationale, la généralisation du numérique à l'école a débuté à la rentrée 2015. Quelques écoles pionnières ont été retenues dans l'hexagone et l'outre-mer pour mettre en œuvre ce plan numérique dès le mois de septembre et parmi elles, l'école élémentaire Paul Fort d'Aubergenville ! Des vidéos projecteurs interactifs ont été installés dans les 8 salles de classe et l'équipe éducative a été dotée d'ordinateurs portables et de tablettes tactiles équipées de ressources pédagogiques. L'occasion pour ces enseignants qui ont bénéficié d'une formation spécifique aux usages pédagogiques du numérique de mettre en place de nouvelles formes d'enseignements et d'apprentissages en complément des autres méthodes pédagogiques. Le développement de ces usages numériques permettra notamment la diffusion de contenus et services innovants, tout en facilitant un apprentissage individualisé et en stimulant l'autonomie et la créativité des élèves, pour mieux apprendre.



Une deuxième école à la rentrée 2016

Au retour des vacances de la Toussaint, ce seront les élèves eux-mêmes qui prendront possession de leur tablette personnelle. « Les enfants pourront les emporter à terme à la maison mais que les parents se rassurent, certaines fonctions et applications ne seront pas disponibles, à commencer par les réseaux sociaux », souligne Gaétan Deruyffelaere, le responsable du service informatique de la mairie qui pilote le projet. Le plan numérique, qui entend réduire la fracture numérique constatée dans certaines communes, est appelé à se généraliser ces prochaines années. Les collectivités seront accompagnées par l'État pour l'acquisition des équipements. Une deuxième école d'Aubergenville devrait d'ailleurs être équipée dès la rentrée 2016 en fonction de l'avancement du déploiement de la fibre optique sur la commune.



Les tablettes vont faciliter l'apprentissage individualisé et stimuler l'autonomie et la créativité des élèves.



► JEUNESSE

Aubergenville, Ville Amie des Enfants

Aubergenville bénéficie depuis 2006 du label Ville Amie des Enfants pour le plus grand bonheur des jeunes de la commune.

La ville d'Aubergenville a souhaité renouveler le partenariat existant depuis 2006 avec l'UNICEF, en re-labellisant pour cinq ans, la commune en tant que Ville Amie des Enfants. En adoptant ce label, la commune s'engage à participer à diverses actions de solidarités nationales et internationales organisées par l'UNICEF. L'an passé, dans le cadre du 25^e anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, le comité UNICEF des Yvelines et la ville, en partenariat avec les associations sportives, avaient ainsi organisé une soirée Zumba qui avait permis de récolter, sur dons libres, 1179 euros, pour le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Ce partenariat est aussi l'occasion d'assurer diverses actions de sensibilisation à destination des enfants et adolescents sur les droits des enfants. Des thèmes aussi

variés que la non-discrimination et l'égalité d'accès aux services, la question du handicap, l'éducation, la sécurité et la protection sont régulièrement proposés à la réflexion depuis fin septembre par le biais d'un « photolangage » afin d'ouvrir le dialogue avec les enfants et les jeunes. La visite de l'exposition « Ne marchons pas sur les droits de l'enfant » exposition conçue et réalisée par l'UNICEF et mise à disposition des Villes Amies des Enfants gratuitement, sera également prétexte à échanger à nouveau sur les droits de l'enfant, à observer les droits qui leurs apparaissent primordiaux.

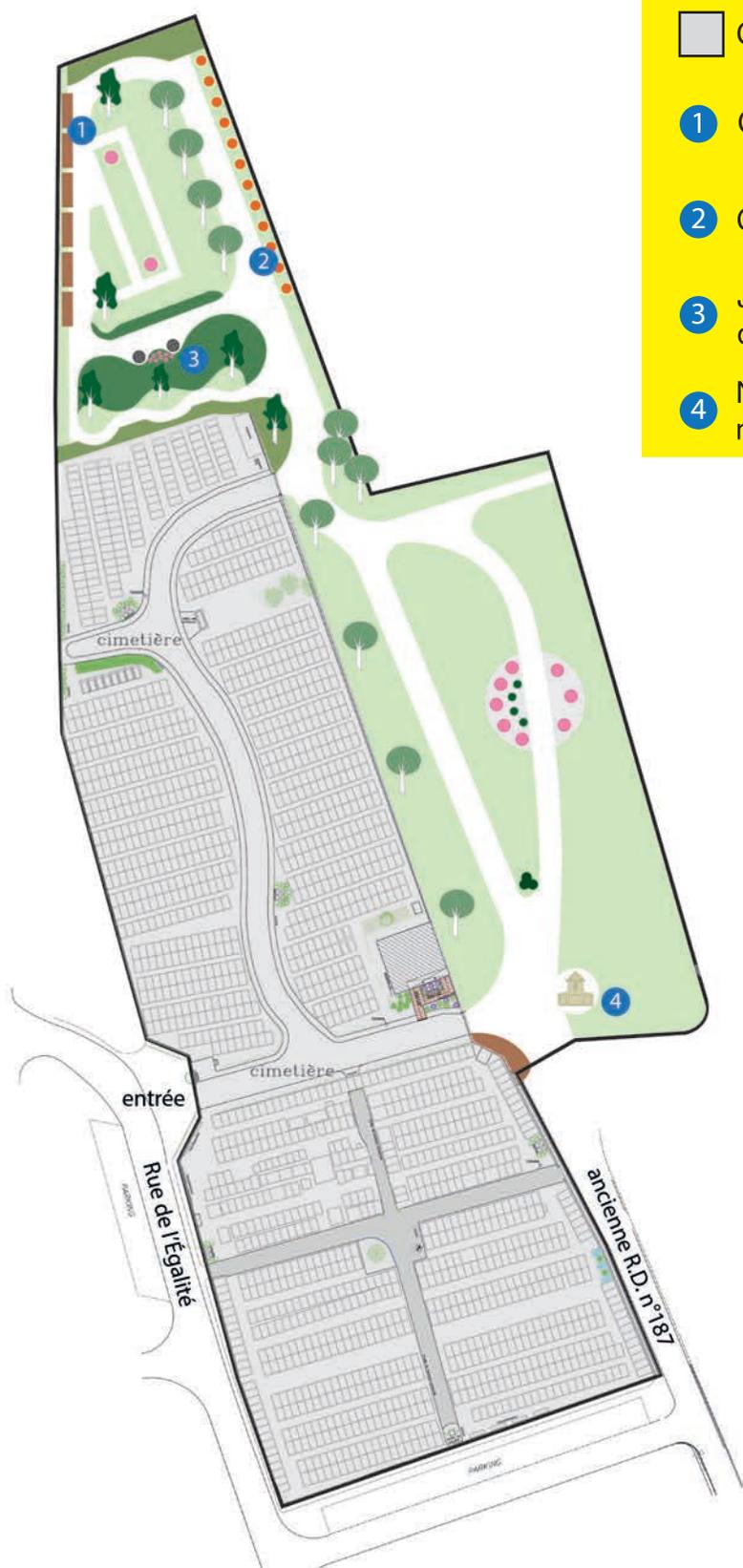
Spectacle gratuit

Pendant les vacances de la Toussaint, les structures jeunesse de la commune invitent les enfants et les jeunes à illustrer, en fonction de leurs sensibilités, par les arts plastiques, graphiques ou audio visuel,... un ou plusieurs droits

de la convention internationale des droits des enfants. Leurs productions seront valorisées à la Nacelle le 18 novembre 2015 à 15h, avec en prime un grand spectacle gratuit « Sauve qui peut l'enfance », dans le cadre de la journée des droits de l'enfant organisée par le Conseil Municipal Enfants. Elles seront ensuite exposées dans les différents lieux de proximité de la commune (maison des arts, maison de voisinage, maison des associations, maison de tous,...). Vos enfants sont aussi invités à participer à un concours de coloriages géants (1,80 m x 50 cm) mis en œuvre par l'UNICEF. Parmi les thèmes proposés : Colorier la ville, Améliorer la Ville, Passer à l'action. À l'issue du concours, dix villes seront récompensées pour le travail engagé avec les enfants. N'hésitez pas à inscrire vos enfants dans nos structures jeunesse pour participer aux ateliers coloriage !

► AMÉNAGEMENT

Les travaux de rénovation du cimetière vont débuter



- Cimetière actuel
- 1 Columbariums
- 2 Cavurnes
- 3 Jardin de dispersion des cendres
- 4 Nouvel emplacement du monument aux morts



C'est une opération mûrement réfléchi par la municipalité et ... de longue date ! Les travaux d'agrandissement du cimetière, qui permettront d'offrir une capacité d'accueil adaptée à la taille de notre ville, en pleine croissance, vont débuter d'ici la fin de l'année et se poursuivre durant le premier semestre 2016. Décidée afin d'améliorer les conditions d'inhumation et préserver l'ordre public en consacrant notamment le droit à une sépulture décente pour chaque habitant, l'extension du cimetière, qui a bénéficié **d'un budget de 750 000 euros**, permettra de le prolonger jusqu'à l'espace libéré par l'ancienne déchetterie au nord et en direction du centre commercial Family Village au sud pour une superficie de 7800 m². Près de 500 nouveaux emplacements, 96 columbariums supplémentaires et 40 cavurnes - des petits caveaux destinés à recueillir les urnes funéraires contenant les cendres après crémation -, seront donc désormais à la disposition des Aubergenvillois. Cette extension, propice au recueillement, sera pensée comme une prolongation de l'environnement quotidien, que pourront s'approprier les visiteurs. La transformation de l'ancien dépositaire en salle d'accueil des familles et la reprise de concessions ont d'ailleurs déjà débuté. Un jardin du souvenir sera également érigé dans la partie nord.



L'aménagement du cimetière permettra d'installer de nouveaux bancs de repos, points d'eau, zones de déchets avec mise en place de tri sélectif (végétaux séparés du reste des déchets)... Les voies de circulation et allées seront suffisamment larges pour laisser passer les convois funèbres, mais aussi les lourds engins qui assurent la pose des caveaux et autres monuments, et qui ont souvent besoin de place pour manœuvrer. Le service technique municipal apportera de nouvelles touches de verdure pour atténuer l'effet minéral qui prédomine aujourd'hui et contribuer à mettre en valeur le patrimoine existant tout en rendant le lieu plus agréable. Une gestion différenciée des espaces verts sera mise en place visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.

Un nouvel emplacement pour le monument aux morts

Dans le cadre de ces travaux d'extension, le monument aux morts, érigé dans les années 1920 afin d'honorer les disparus de la 1^{ère} guerre mondiale, sera prochainement déplacé. Pas d'inquiétude pour autant. Il trônera toujours au cœur du cimetière d'Aubergenville mais sur un nouvel emplacement qui lui sera dédié et qui facilitera les déplacements et les commémorations. « Lorsqu'il a été construit, Aubergenville comptait moins de 600 habitants, remarque André Marin, le président de l'Union Nationale des Combattants d'Aubergenville, à l'origine du projet. La question avait déjà été soulevée dans les années 1980 lors des premiers travaux d'extension du cimetière, sans pour autant aboutir. Mais il est désormais encore plus enclavé et il nous semblait important de lui trouver un espace dédié. »



Son nouvel emplacement, en droite ligne de l'entrée du cimetière face à une allée, permettra notamment d'accueillir dans de meilleures conditions les anciens combattants et leurs proches lors des cérémonies de commémorations.

« 6 mois de travaux »

Ces six prochains mois, entreprises et agents du service technique interviendront donc dans le cimetière pour différents travaux de voirie, de terrassement, de pose de clôtures et d'aménagement paysager... Bien entendu, ces aménagements n'altéreront pas le cimetière existant et les cérémonies funéraires ne seront en rien perturbées.

► SPORTS

Avec l'EMS,
vos enfants vont bouger
et s'amuser !

Grâce à l'École Municipale
des Sports, le sport est bon
pour le corps et l'esprit.



L'École Municipale des Sports s'est fixé une ambition : montrer aux 4/11 ans que se dépenser, c'est amusant et ça fait un bien fou !

Chaque mercredi hors vacances scolaires, ses équipes vous accueillent de :

13h30 à 14h30 (MS Maternelle)
14h30 à 15h30 (GS Maternelle)
15h30 à 16h30 (CP à CM2)

Rendez-vous au gymnase Roland Morlon (complexe Alain Mimoun) sur le boulevard Louis Renault.

L'inscription (89,65€ par an pour une heure de cours par semaine hors vacances scolaires) est exclusivement réservée aux Aubergenvillois. N'hésitez pas, il reste encore des places !

Inscriptions et renseignements auprès de Nathalie Guillaumin, Responsable de l'École Municipale des Sports au 01.30.90.45.83 - nguillaumin@aubergenville.fr ou en vous rendant directement à la Mairie d'Aubergenville. N'oubliez pas de vous munir des pièces suivantes : règlement, fiche de liaison, autorisation parentale dûment remplis.

► VOISINS

**Pour régler vos
problèmes de
voisinage, pensez
à la médiation !**

Que vous soyez propriétaires, locataires, en maison ou en appartement, vos relations de voisinage peuvent parfois être tendues : nuisances sonores, environnement paysager non entretenu, odeurs de barbecue, amoncellement d'ordures... Autant de désagréments qui peuvent occasionner de sérieux conflits. Avez-vous pensé à la médiation et à la conciliation, des procédés efficaces et rapides ? Venez vous poser dans les locaux de la police municipale, devant un bon café. Un agent est en charge du pôle médiation, mis en place depuis septembre 2013, pour répondre à vos différentes doléances. Ce service de médiation permet notamment de désengorger les tribunaux et commissariats, évitant ainsi des procédures longues et coûteuses. Il est également complémentaire des missions de proximité et participe à apaiser les tensions. Ce pôle reste à votre disposition sous l'autorité de Mme Meiffret, responsable de la Police Intercommunale au 01 30 95 29 77.

► ENVIRONNEMENT

Ne jetez plus vos lingettes dans les toilettes !

C'est devenu un mauvais réflexe. Souvent présentées, à tort, comme une solution pratique et économique, vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser des lingettes nettoyantes. Et pour vous en débarrasser, vous les jetez dans les toilettes. Or, contrairement à une idée reçue et aux indications qui figurent parfois sur les emballages, celles-ci ne sont pas toujours – et même très rarement – biodégradables et peuvent causer d'importants dégâts : non seulement elles peuvent provoquer de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration mais aussi s'accumuler dans les réseaux,

provoquer des bouchons dans vos canalisations et aboutir à des débordements dans vos toilettes ! Vous devrez alors supporter les coûts inhérents à l'intervention des services techniques sans oublier une augmentation possible de votre facture d'eau pour compenser le surcoût du prix de l'assainissement ! Et comme si ça ne suffisait pas, sachez qu'une consommation quotidienne de lingettes génère 3 à 6 fois plus de déchets que les produits traditionnels, tout en contribuant à la pollution de l'air. Merci donc de ne plus jeter de lingettes dans vos toilettes mais uniquement dans la poubelle des ordures ménagères.



Nos anciens ont besoin de votre soutien. Soyez solidaires !

SOLIDARITÉ ◀

Et si vous deveniez bénévoles dans un bel élan solidaire ?

Si vous voulez donner un peu de votre temps, les associations du secteur recherchent des bénévoles dans de nombreux domaines liés à la solidarité : éveil par le jeu d'enfants de 4 à 6 ans, rencontre de SDF dans un foyer, accueil de familles visitant leur enfant

en prison, soutien scolaire, etc... Le secours Catholique a répertorié tous ces besoins. N'hésitez pas à contacter Louis Abecassis qui vous mettra en contact avec les différents partenaires.

Tél. : 01 34 75 62 51

louis_abecassis@hotmail.com





▶ ZÉRO PHYTO

**Changeons notre regard
sur la nature en ville**

Dans un souci de défense de la santé publique et de protection d'un cadre de vie plus sain, la commune s'est engagée dans une démarche dite « zéro phyto » d'abandon total de l'usage des pesticides. Une nouvelle gestion écologique des espaces qui va demander un changement de nos mentalités et de notre regard sur la végétation spontanée en ville.

► ZÉRO PHYTO

Depuis plusieurs années, Aubergenville s'engage pour la construction d'un cadre de vie et d'un environnement plus sains. Dans la mise en œuvre de sa politique de développement durable et dans le souci de répondre aux enjeux sanitaires et de respecter la réglementation en vigueur, la commune a donc décidé d'opter pour un programme d'abandon total de l'usage des pesticides, appelés aussi produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques, pour l'entretien de ses espaces publics.

L'objectif de cette démarche dite « zéro phyto » est non seulement de protéger les ressources en eau et de favoriser la biodiversité, mais aussi de préserver votre santé et d'améliorer votre qualité de vie ! De nouvelles méthodes de gestion des espaces verts et des pratiques alternatives au

désherbage chimique dites douces et sélectives (paillage, désherbage thermique ou mécanique,...) sont donc progressivement appliquées dans la commune. Cette gestion écologique des espaces va permettre de réintroduire plus de nature en ville. La flore, si utile à la biodiversité, va pouvoir retrouver toute sa place dans l'espace urbain. Un changement de nos mentalités et de notre regard sur la végétation spontanée en ville est donc indispensable. Non, la présence d'herbes sauvages en bord de trottoir ou même dans les cimetières n'est pas synonyme d'un manque d'entretien mais bien le signe d'une gestion différente de l'espace.

Ce dossier est aussi l'occasion de vous donner aujourd'hui toutes les clés pour comprendre – et accepter – cette démarche.

Qu'est-ce qu'un produit phytosanitaire ?

Un pesticide, appelé aussi produit phytosanitaire ou phytopharmaceutique, est une substance chimique, forcément toxique puisque destinée à détruire des organismes vivants, utilisée non seulement pour soigner ou prévenir les maladies des organismes végétaux mais aussi et surtout pour détruire ou freiner la croissance des végétaux indésirables et des organismes jugés nuisibles.



Il se retrouve le plus souvent sous la forme d'insecticides (qui détruisent les insectes nuisibles aux plantes), de fongicides (qui détruisent les maladies des plantes comme les champignons par exemple) ou encore d'herbicides (qui détruisent les plantes indésirables). L'emploi des pesticides ne se limite pas aux activités agricoles. Ils sont également utilisés pour l'entretien des voiries, des parcs, des cimetières mais aussi des jardins de particuliers.



Faire « autrement »

Si l'utilisation des produits phytosanitaires de façon raisonnée peut avoir son utilité pour l'agriculture (elle permet de combattre des maladies mortelles pour l'homme), il n'en n'est pas de même pour les collectivités. Dans les communes, les produits phytosanitaires sont principalement



utilisés à des fins d'agrément. Nous pouvons donc nous poser la question de leur remplacement par des méthodes alternatives.

Que dit la loi ?

Le Parlement a adopté définitivement le jeudi 23 janvier 2015, par vote à l'Assemblée nationale, une proposition de loi qui interdit l'usage des pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020 et dans les jardins particuliers à compter de 2022. La commercialisation et la détention de ces produits à usage non professionnel seront donc prohibées.

Photo 1 : la présence d'herbe dans les rues n'est pas synonyme de mauvais entretien

Photo 2 : pour le désherbage, les agents des services techniques utilisent désormais la binette

Photo 3 : favoriser la biodiversité est l'un des objectifs de la démarche zéro phyto

► ZÉRO PHYTO

Pourquoi une gestion différenciée des espaces ?

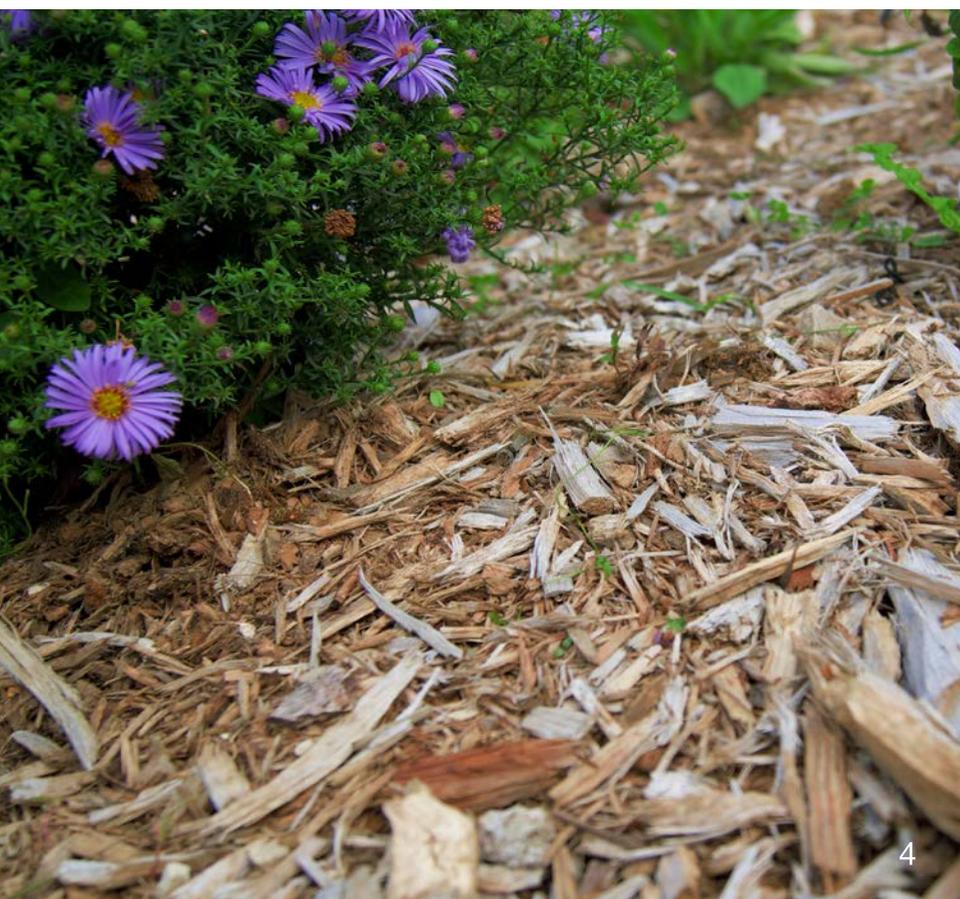
La nouvelle politique de gestion des espaces verts mise en œuvre dans la commune se veut plus respectueuse de l'environnement. Les espaces publics sont désormais délimités, répertoriés et cartographiés. Et chacun bénéficie d'un mode d'entretien spécifique, suivant ses caractéristiques, son usage ou encore sa fréquentation. La fréquence d'arrosage peut ainsi varier, tout comme le type de taille ou de tonte, en fonction de la zone, de l'aspect esthétique attendu, mais aussi de vos demandes.

Les massifs devant les bâtiments publics ou encore à l'entrée de la ville continueront par exemple à bénéficier d'un entretien particulièrement soigné. Dans d'autres zones, une

maintenance, plus espacée dans le temps, nécessaire à la propreté des lieux ou un entretien sommaire ayant simplement pour but de maîtriser le développement des végétaux seront assurés.

Quelles techniques alternatives sont aujourd'hui utilisées ?

Plusieurs méthodes et techniques sont aujourd'hui en test dans la commune : paillage, fauchage raisonné, plantation sur bâche, utilisation d'engrais organique (compost, fumier composté...), présence d'insectes prédateurs (des coccinelles) pour détruire les insectes nuisibles (les pucerons)... La mise en place de ces méthodes et de la gestion différenciée des espaces implique une réorganisation du travail des agents en charge de la voirie et des espaces verts qui vont bénéficier de formations spécifiques. La suppression à terme de la totalité des produits phytosanitaires et leur remplacement par ces techniques alternatives amélioreront le budget de fonctionnement des espaces verts.



► Trois questions à Yannick Pavard, Directeur des services techniques municipaux

Quels sont les réels enjeux de la démarche zéro phyto pour la commune ?

Ils sont importants : prendre soin de la santé de nos administrés, éviter la dégradation de la nappe phréatique, favoriser la biodiversité... En résumé, préserver les ressources de la planète ! C'est une démarche d'éco-citoyenneté et de respect de l'environnement qui prend tout son sens l'année de la COP 21 (la conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Paris en décembre) !

La gestion différenciée est au cœur de ce dispositif mais peut parfois être mal vécue. Comment comptez-vous l'aborder ?

La gestion différenciée est un moyen de participer localement à l'amélioration de la biodiversité. D'ici un ou deux ans, des insectes pollinisateurs pourraient revenir en ville, des papillons, certains oiseaux, etc. On pourrait également voir à terme des toitures végétalisées, notamment sur les nouveaux bâtiments ou ceux en réfection. Mais il s'agit avant tout pour les habitants d'être ouverts et d'adopter un autre regard sur ce qu'on appelle communément une voirie propre. Et même dans les cimetières, le zéro phyto peut fonctionner grâce à de nouvelles pratiques paysagères.



6

Comment les administrés peuvent-ils contribuer à la mise en œuvre de cette démarche ?

Il est important en premier lieu que chacun prenne conscience que la commune ne se dégage pas de ses obligations, bien au contraire. Il s'agit aujourd'hui d'un devoir et d'un geste d'éco-citoyenneté. Le concours des habitants, du moins ceux qui le peuvent physiquement, est en ce sens important. Cela commence aussi par donner un coup de balai sur le trottoir, enlever les herbes sauvages devant chez soi avec une binette, faire le tri dans ses ordures ménagères, récupérer les eaux de pluie, etc...

Photo 4 : le paillage est l'une des solutions alternatives en test dans la commune

Photo 5 : Les insectes prédateurs, à l'image des coccinelles, sont aussi efficaces pour détruire les pucerons et autres insectes nuisibles

Photo 6 : Yannick PAVARD
Directeur des services techniques municipaux



► PORTRAIT

L'athlète du C2A, David Beaumont, 36 ans, est devenu cet été champion du monde Masters avec le relais 4 x 100 m tricolore. Une première médaille internationale pour l'Aubergenvillois d'adoption et son club qui n'a guère bouleversé ses habitudes. Portrait.

▶ DAVID BEAUMONT

Champion du monde de la simplicité

Depuis la main courante qui longe la piste du stade Alain Mimoun, rien ne semble vraiment avoir changé. Sur le tartan, David Beaumont aligne toujours les tours de piste au milieu des jeunes athlètes du club comme si de rien n'était. Ça chambre, ça rigole, ça court aussi. Plutôt vite même pour une reprise. « L'ancien » - 36 ans - , arrivé au Club Athlétique d'Aubergenville (C2A) il y a déjà 10 ans, partage et distille ses conseils pendant près de deux heures avant de s'éloigner et de placer en solo quelques accélérations en fin de séance sous la houlette de son entraîneur Jean-Michel Bui Dinh. Comme avant. Pourtant, le 18 septembre dernier, David Beaumont a repris l'entraînement auréolé d'un nouveau statut : mi août, à Lyon, le sprinteur est devenu champion du monde Masters d'athlétisme (la nouvelle appellation de la catégorie vétéran) avec le relais 4 x 100 m tricolore. Le premier titre international de sa longue carrière, qui plus est agrémenté du record d'Europe de la catégorie d'âge (42"09). Le premier trophée international également pour le petit club aubergenvillois.

Consécration

Mais pas de quoi fanfaronner ni casser la routine du groupe. Pas le genre de la maison. Seule concession accordée, celui qui est ingénieur dans le civil a vu sa rentrée sportive décalée par rapport à ses coéquipiers pour optimiser sa récupération après son exploit de l'été. « *Je lui avais pourtant donné un bon mois de repos, mais David a souhaité reprendre avant* », sourit son entraîneur.

David Beaumont, dont le principal titre de gloire jusque là restait une deuxième place avec le relais 4 x 100 m du club d'Annecy aux championnats de France espoirs en... 2000, connaît donc à 36 ans une consécration aussi tardive qu'inattendue. Lui qui s'était éloigné des pistes pendant plusieurs années

pour se consacrer à sa famille et à son activité professionnelle n'avait repris les pointes « *que pour le plaisir de courir dans un club familial lors de mon arrivée dans les Yvelines* », reconnaît-il. Mais au fil des saisons, le sprinteur, dont les records - 10"74 sur 100 m et 21"72 sur 200 m - restent loin des temps de référence des meilleurs " pur cent " français, s'est (re)pris au jeu de la compétition.

Fierté

Et même si les épreuves Masters n'attirent pas les anciennes stars de la discipline et restent le terrain d'expression d'athlètes de niveau national, le natif de Gouvieux ne boude pas son plaisir. « *La fierté que j'ai lue dans les yeux de mes enfants - Arthur et Jules - lorsque la Marseillaise a retenti est la plus belle des récompenses* », admet celui qui est aussi entraîneur à ses heures avec les petits du C2A. Et ses performances cette année - il a aussi remporté une médaille de bronze aux championnats de France sur 200 m -, lui ouvrent de nouvelles perspectives. « *David a encore une belle marge de progression, même si, à 36 ans, cela demande beaucoup d'abnégation* », assure Jean-Michel Bui Dinh.

En 2016, il tentera de conquérir le titre européen du 4X200 m en salle en Italie avec ses amis du relais français avant peut-être de défendre sa médaille d'or mondiale à Perth (Australie) l'automne prochain. Si ses finances le lui permettent. Car s'il a pu porter cette année pour la première fois de sa carrière la tenue convoitée de l'équipe de France, c'est après avoir supporté tous les frais inhérents à sa sélection. Des dépenses liées aux voyages et à l'hébergement jusqu'à... l'achat du maillot tricolore. Sans oublier le temps pris sur ses propres congés. Participer à des compétitions Masters d'athlétisme, non subventionnées par la fédération française, a un prix. Dans tous les sens du terme.

► EN IMAGES

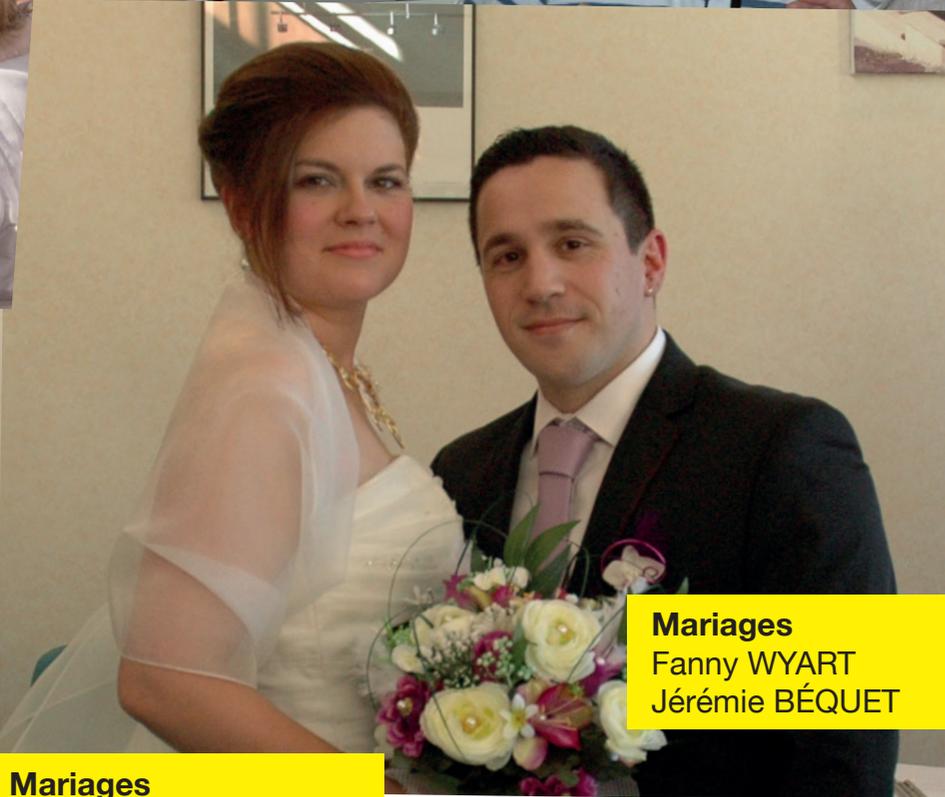


**80 ans de l'école
Reine Astrid**
Des retrouvailles
riches en émotions et
en souvenirs.



Maison de Voisinage

Retour sur le vernissage de l'exposition consacrée à l'artiste peintre Serge Mouly le 11 septembre dernier.



Mariages
Élodie NÉROT
Nicolas PROUST

Mariages
Fanny WYART
Jérémy BÉQUET

► VOS RENDEZ-VOUS



13 nov.

The HUB à la Maison de Voisinage

À l'occasion de la 17^{ème} édition de Blues sur Seine, le guitariste Hubert #06 alias **The Hub** et Yarol Poupaud (Ex FFF) sont de retour. Cette fois, décollage immédiat vers la Louisiane ! Déluge de percussions, d'harmonies vocales, de guitare slide et lapsteel sauvagement roots : il n'en faut pas plus à **The Hub** pour nous plonger dans un climat envoûtant entre swamp blues et envolées blues-rock. Des chansons vivantes, festives et dansantes, magnifiquement interprétées en français grâce à la lumineuse plume de Boris Bergman, l'auteur de «Vertige de l'amour» ou «Gaby Oh! Gaby» du regretté Bashung. À coup sûr, **The Hub** s'impose comme l'un des bluesman français les plus créatif de sa génération.

Maison de Voisinage vendredi 13 novembre à 21h.

Entrée gratuite sous réservation au 01 30 90 23 45

18 nov.

Journée internationale des droits de l'enfant

Pour célébrer la journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre, Aubergenville propose un spectacle gratuit pour tous les enfants de la commune intitulé **Sauve qui peut l'enfance**.

Théâtre de la Nacelle mercredi 18 novembre à 14h30

Entrée gratuite sur réservation au 01 30 90 54 66



20 nov.

Hindi Zahra au Théâtre de la Nacelle

Une musique et une voix qui marient mélodie et transe, réalité et illusion, soul et musique berbère, touareg mais aussi brésilienne. Tout un programme, tout un régal !

Dans le cadre du festival Blues sur Seine.

Théâtre de la Nacelle vendredi 20 novembre à 21h

Tarif plein : 19,50€ - Tarif réduit : 17€

Réservation, billetterie au 01 30 95 37 76



20 nov.

Concours des peintres amateurs

Les œuvres des peintres amateurs primés lors du concours organisé par l'association Culture et Loisirs au printemps dernier seront exposées du 4 au 30 novembre 2015 à l'Hôtel de Ville d'Aubergenville. Le vernissage de l'exposition aura lieu le vendredi 20 novembre à la mairie. Venez nombreux saluer le travail de ces artistes talentueux.

Hôtel de ville vendredi 20 novembre à 18h30



19 déc.

Fête de Noël

Partez sur le chemin de la magie de Noël, le cœur transporté de joie, les yeux émerveillés, les oreilles charmées par des chants ancestraux, les mains réchauffées à une tasse de chocolat chaud. L'esprit de Noël règnera en maître au parc du château du Vivier où des animations et ateliers inédits raviront les enfants tout au long de l'après-midi. Et pour que cette journée reste inoubliable, un grand spectacle unique et magique clôturera la fête. Une aventure extraordinaire dans les mondes enchantés et la féerie de Noël, avec de nombreuses surprises, à venir découvrir en famille.

Parc du château du Vivier samedi 19 décembre à partir de 14h.

Début du spectacle à 18h.



▶ PRATIQUE

1

Adoptez le paiement en ligne, c'est simple et rapide !

Facteur de rapidité, de simplicité et de sécurité, le paiement dématérialisé est une réponse adaptée à une volonté de favoriser le civisme en matière de paiement dans un contexte de maîtrise budgétaire.

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) vous offre la possibilité de payer en ligne toutes les sommes dues, à savoir :

- l'impôt sur le revenu, ainsi que les taxes d'habitation et foncière avec le site <http://www.impots.gouv.fr> et l'appli smartphone « Impots.gouv » (possibilité également d'opter pour le prélèvement mensuel ou à l'échéance)
- les amendes avec le site <http://www.amendes.gouv.fr> et l'appli « Amendes.gouv »
- les produits locaux avec <http://www.tipi.budget.gouv.fr> les timbres passeport avec <http://www.timbres.impots.gouv.fr>.

▶ NUMÉROS UTILES

Urgence médicale

D'un téléphone portable faire le 112

- Samu : 15
- Pompiers : 18
- Police secours : 17
- Centre Anti-Poison : 01 40 05 48 48

• Dentiste :

Un service de garde est organisé les dimanches et jours fériés par le Conseil de l'Ordre Départemental des Chirurgiens-Dentistes.

Un répondeur vous indiquera les coordonnées des praticiens de garde au 01 39 51 21 21

• Pharmacie :

• En journée le week-end et jours fériés, contacter le commissariat des Mureaux au 01 34 92 49 00.

• Tous les jours à partir de 21h, se rendre au commissariat des Mureaux avec l'ordonnance du jour.

2

Stages de sensibilisation à la sécurité routière

Faire un stage de sensibilisation à la sécurité routière vous permet de récupérer des points sur votre permis de conduire. La participation à un stage est la plupart du temps volontaire, elle peut être obligatoire si vous êtes un conducteur novice ou elle peut être proposée par un juge en remplacement d'une sanction. Dans tous les cas, le déroulement du stage est identique.

Pendant deux jours, vous serez notamment invités à revoir votre représentation autour de la conduite.

Pour connaître les dates prévues jusqu'à la fin de l'année dans les communes avoisinantes, rendez-vous sur le site :

<http://www.prostagespermis.fr/recuperation-points-AUBERGENVILLE-78410-78.html>

Et pour consulter le solde de points de votre permis de conduire, connectez vous sur le site <https://www.telepoints.info/>

3

Médical



Après 33 ans au service des enfants d'Aubergenville, le **docteur BOURDET**, Pédiatre, remercie sa patientèle pour la confiance qu'elle lui a accordée et lui présente le **docteur BOUTEMY**, Pédiatre, qui lui succède au centre médical d'Acosta depuis le 1^{er} juillet 2015.



EXPOSITION

À LA MAISON DE VOISINAGE

de sculptures en fer forgé



CARLOS LORENZO

**DU 26 OCTOBRE
AU 27 NOVEMBRE**

VERNISSAGE

le vendredi 30 octobre 2015 à 17h